

LE MAIRE ET L'ARCHITECTURE



MATINÉE - DÉBAT

Jeudi 14 juin 8h30 - 11h00

Pierre Barros, maire de Fosses (95), Régis Charbonnier, maire de Boissy-Saint-Léger (94) et Stéphane Gatignon, ancien maire de Sevrans (93), trois élus d'Île-de-France débattent des enjeux de l'architecture pour leur commune.

Aujourd'hui, les villes franciliennes sont confrontées à des mutations multiples, importantes, décisives mais, parfois, encore incertaines.

Des réformes institutionnelles voient émerger de nouvelles entités territoriales : Métropole, Établissements Publics Territoriaux, qui questionnent le rôle des maires et leur latitude à œuvrer pour leurs administrés.

De plus, le développement des moyens de transport repositionne les communes dans le réseau francilien, avec des conséquences sur le prix du foncier, l'émergence de nouvelles polarités et l'apparition d'enjeux qui dépassent les limites strictement communales. Cependant, ces nouvelles liaisons offrent un fort potentiel de développement pour les communes qui se voient dotées de nouvelles attractivités.

Par ailleurs, la question de l'offre de logements et l'évolution du parcours résidentiel restent un enjeu majeur pour les franciliens à l'heure où la loi ELAN, souhaitant répondre à ce besoin de production accrue, risque d'oublier l'enjeu de la qualité des logements.

Dans ce contexte, quel est le rôle du maire ?

De tout temps, il a été le levier de l'innovation architecturale et urbaine, incarnant le désir de création et d'évolution, permettant à la ville de compléter harmonieusement un tissu urbain souvent hétérogène et de refléter le dynamisme grandissant d'un territoire.

Peut-il aujourd'hui encore demeurer le moteur de ce renouveau urbain, en accord avec une demande croissante de participation des citoyens dans les décisions urbaines ?

Alors que l'architecture est reconnue d'utilité publique, comment peut-il contribuer à l'innovation architecturale dans sa commune ? La question patrimoniale est-elle un frein à tout projet ? Entre intégration au contexte et volonté d'innovation, quelle place peut-il accorder à une architecture ambitieuse ? Comment le Maire se saisit-il de l'expérience de terrain, des chantiers menés, des jurys conduits, du dialogue avec ses administrés pour élaborer un projet pour sa ville ?

Deux grands témoins participeront au débat : **Dominique Boré**, présidente de la Maison de l'architecture et directrice de la communication, de la stratégie culturelle et des relations institutionnelles EPA Paris Saclay et **Fabien Gantois**, architecte, vice-président du CROAIF.

Le débat sera animé par **Laëtitia Grigy**, directrice du CAUE 94 et **Jean-Michel Payet**, directeur du CAUE 93.

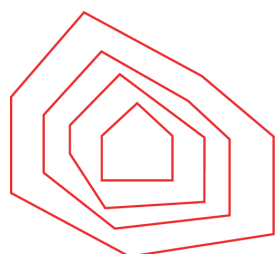
INFORMATIONS PRATIQUES :

Jeudi 14 juin // 8:30 - 11:00

Maison de l'architecture en Île-de-France
148 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS

Entrée gratuite, sur inscription.
Places limitées.

Accès : métro Gare de l'Est
(lignes 4, 5, 7)



maison de
l'architecture

ARCHITECTURE • URBANISME • PAYSAGE
EN ÎLE-DE-FRANCE



INSCRIPTIONS

CAUE 93 :
01 48 32 25 93
caue93@caue93.fr

CAUE 94 :
01 48 52 55 20
contact@caue94.fr

Ordre des Architectes Île-de-France :
01 53 26 10 60
accueil@architectes-idf.org

en Île-de-France
l'Ordre des architectes



Conseil
d'architecture
d'urbanisme &
de l'environnement

VAL DE MARNE